



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 1

#### TROISIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

#### TREIZE HEURES TRENTE

Ayant été convoqués par proclamation du lieutenant-gouverneur John HARVARD, les députés sont réunis pour l'ouverture de la troisième session de la trente-huitième législature.

Le lieutenant-gouverneur John HARVARD ouvre la session par la lecture du discours du trône.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée législative du Manitoba,

Bienvenue à la troisième session de la trente-huitième Législature de la Province du Manitoba.

J'ai le plaisir d'annoncer que notre province a profité d'une forte reprise en 2004. En effet, les résultats des douze derniers mois indiquent que le Manitoba occupe la première place parmi les provinces canadiennes en ce qui concerne la croissance des recettes, et arrive troisième pour ce qui est de l'augmentation de ses investissements. En outre, la croissance de notre population, au chapitre de l'immigration et de la migration intérieure, est la plus importante que nous ayons enregistrée depuis les années 1980.

Malgré le ralentissement économique qui s'est fait sentir dans tout le pays en 2003, le Manitoba a maintenu les tendances établies de sa croissance pendant les cinq dernières années, ce qui a inspiré de nouvelles initiatives et fait renaître un sentiment de confiance. Le nombre d'emplois créés au Manitoba depuis 1999 dépasse maintenant celui des dix années précédentes. La construction résidentielle a atteint un niveau inégalé, après avoir connu un pourcentage d'augmentation à deux chiffres pendant quatre années consécutives.

Le plan économique en sept points recommandé au gouvernement par le Conseil consultatif économique du premier ministre appuie cette tendance et représente une collaboration d'ampleur provinciale entre les dirigeants des entreprises, des milieux syndicaux et éducatifs et des collectivités. Ce plan a été présenté devant cette Assemblée il y a deux ans. Son principe de base, *l'éducation avant tout*, a motivé notre volonté de créer davantage de possibilités pour les jeunes et d'élargir l'étendue des compétences qui soutiennent notre économie.

Depuis 1999, le nombre d'inscriptions dans les collèges et les universités du Manitoba a augmenté d'un tiers. Au cours de cette même période, nous avons réussi à retenir un plus grand nombre de jeunes au Manitoba. En 1999, les statistiques à cet égard indiquaient une perte nette, alors qu'en 2004, elles annonçaient un gain net.

La preuve la plus visible de cette confiance que nous avons en l'avenir se traduit par de nouveaux chantiers de construction dans toute la province. Cet automne, le nouveau campus du collège Red River accueillait ses premières classes complètes d'étudiants, un événement marquant pour le centre-ville de Winnipeg qui a été suivi, la semaine dernière, par l'ouverture du Centre MTS. L'année qui vient verra l'achèvement de la Bibliothèque du Millénaire et du nouvel immeuble de la Credit Union Central.

À Brandon, des travaux de réaménagement sont en cours au centre Keystone et aux Westman Regional Labs. La construction par Hydro-Manitoba d'ouvrages majeurs dans le nord de la province va bon train et la construction, à Saint-Léon, du premier parc d'éoliennes du Manitoba vient de commencer.

Avec de nouvelles occasions viennent aussi de nouveaux défis. Ainsi, mes ministres se sont engagés à offrir de nouvelles options de logement pour satisfaire à la demande croissante dans tout le Manitoba. Ils se sont engagés à investir dans l'éducation publique afin de fournir à notre économie en plein essor les travailleurs compétents dont elle a besoin, et ils se sont aussi engagés à élaborer des stratégies de développement qui protégeront et rehausseront notre environnement naturel.

Une économie en pleine croissance présente aussi de nouvelles occasions d'inclusion et nous sommes conscients du fait que tous les résidents de la province ne profitent pas pleinement de cette croissance.

C'est pourquoi nous avons pris l'engagement particulier, au cours de cette législature, d'accroître la participation économique des Autochtones de la province. En collaboration avec des employeurs et des éducateurs, notre gouvernement présente une vaste gamme d'initiatives ayant pour objet d'améliorer les chances de réussite scolaire des jeunes Autochtones. En outre, une stratégie supplémentaire visant à augmenter le nombre d'entreprises de propriété autochtone et les investissements dans ces entreprises a fait l'objet d'un récent sommet provincial.

Les régions rurales du Manitoba offrent certaines des meilleures perspectives de croissance, mais font actuellement face à des difficultés en raison de conditions météorologiques exceptionnelles et du protectionnisme américain. Après la sécheresse qui a sévi l'an dernier, les agriculteurs manitobains ont connu l'été le plus froid et le plus pluvieux jamais enregistré. La fermeture de la frontière américaine aux exportations de bœuf canadien s'est prolongée de façon injustifiée et pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la sécurité alimentaire. De plus, de nouveaux tarifs sont appliqués aux exportations de porc canadien depuis le mois dernier.

Mes ministres ont travaillé en étroite collaboration avec les éleveurs de bétail, en leur procurant des prêts ou un revenu de transition lorsqu'ils en avaient besoin et en aidant l'industrie de l'élevage à devenir plus flexible en ce qui concerne la commercialisation et la transformation.

Gérer la croissance de notre province pour lui assurer un avenir florissant nécessite une capacité à répondre aux besoins de chaque collectivité et de chaque secteur de l'économie. De manière générale, cette capacité représente un engagement à maintenir les stratégies fructueuses qui ont permis à la population de la province de profiter des possibilités offertes et d'en tirer le meilleur parti possible.

## Plan de croissance économique du Manitoba

### *L'éducation avant tout*

Le discours du Trône de 2002 annonçait que, dans le contexte économique actuel, tout plan de croissance nécessitait une stratégie d'éducation souple et un engagement envers l'apprentissage continu. Notre plan de croissance vise donc les objectifs suivants :

- l'augmentation du nombre d'inscriptions dans les programmes d'enseignement postsecondaire;
- des augmentations ciblées dans l'éducation des professionnels de la santé et des professionnels autochtones dans tous les secteurs;
- une augmentation de la formation en apprentissage pour satisfaire à la demande dans les métiers spécialisés;
- l'offre d'une formation spécialisée pour soutenir la croissance des secteurs clés de l'industrie du savoir comme l'aérospatiale et la biotechnologie;
- une constance dans le financement des écoles publiques, afin de soutenir l'élargissement des options offertes aux élèves et de raffermir les liens avec le milieu du travail.

Depuis 1999, il y a 13 000 élèves de plus dans les collèges et universités du Manitoba, dont 1 300 élèves autochtones.

Le coût abordable et un meilleur accès sont à la base de cet accroissement. Les droits de scolarité ont été réduits de 10 % en 1999 et n'ont pas augmenté depuis. En cinq ans, l'aide provinciale versée sous forme de bourses a augmenté de 170 % et plus de 100 millions de dollars ont été alloués à la modernisation et à l'agrandissement des campus manitobains.

Des projets d'immobilisations sont actuellement en cours ou achevés à l'Université de Winnipeg, à l'Université de Brandon, au Collège de Saint-Boniface et au collège Red River. À l'Université du Manitoba, l'engagement financier de 50 millions de dollars de la Province a permis de recueillir des dons du secteur privé totalisant 200 millions de dollars et finance un programme de construction qui prévoit un nouveau centre de l'ingénierie et des technologies de l'information, ainsi qu'un nouveau centre de recherches en alimentation.

Un meilleur accès s'est également traduit par la prestation de programmes d'enseignement postsecondaire et de formation professionnelle dans les collectivités éloignées. Le programme Campus Manitoba, dirigé à partir de Brandon, permet aux Manitobains et Manitobaines des régions rurales de suivre des cours universitaires et collégiaux sans quitter leur collectivité. Le Collège universitaire du Nord offre des options semblables dans les collectivités du Nord, en mettant d'abord l'accent sur la formation du personnel infirmier et des sages-femmes de ces régions.

Dans le secteur des métiers spécialisés, le transfert des compétences d'une génération à l'autre, actuellement en cours, posent de nouveaux défis aux employeurs, mais offrent aussi de nouvelles possibilités aux jeunes travailleurs. C'est pourquoi notre gouvernement travaille en collaboration avec les secteurs concernés de l'industrie afin d'offrir le plus vaste programme de formation axée sur les compétences de notre histoire.

En 1999, la Direction des partenariats favorisant la formation professionnelle dans l'industrie a offert des cours menant à l'obtention d'un certificat à 7 300 participants. Aujourd'hui, ce nombre a augmenté d'un tiers. Ces partenariats, combinés aux programmes de formation en apprentissage, visent l'augmentation du nombre d'ouvriers qualifiés dans les métiers de la construction, des techniques cinématographiques, de la gestion sanitaire, du soudage spécialisé, du montage de tuyaux, de la charpenterie et de la biotechnique.

C'est durant les années d'études intermédiaires que les élèves commencent à se faire une idée de ce qu'ils veulent faire dans la vie. Mon gouvernement a donc récemment alloué un financement de 4,5 millions de dollars sur trois ans à la modernisation des programmes de formation professionnelle dans nos écoles secondaires. Afin de soutenir cette initiative, nous aiderons les écoles manitobaines à offrir de meilleurs services d'orientation professionnelle dès le premier cycle du secondaire.

#### *Recherche et innovation*

Le deuxième point de notre plan économique comprend des stratégies de recherche et d'éducation pour les secteurs clés de l'industrie du savoir de l'économie manitobaine, soit la biotechnologie, l'aérospatiale, la fabrication de pointe, la production alimentaire et la culture.

Dans un rapport de la firme Ernst and Young publié en 2004, on indiquait que le secteur manitobain de la biotechnologie était le secteur qui affichait la plus forte croissance au Canada. Au cours des 18 derniers mois, le nombre de personnes travaillant en biotechnologie a augmenté de 35 % et les revenus de ce secteur ont connu une hausse de 76 %.

Une croissance soutenue du secteur de la biotechnologie sera possible grâce à des initiatives comme le programme de formation en biotechnologie du collège Red River, et à plusieurs centres de recherches et de commercialisation comme :

- le Centre scientifique canadien de santé humaine et animale, qui est le seul laboratoire de microbiologie avec une capacité de bioconfinement de niveau 4 au monde;
- la nouvelle Agence de la santé publique du Canada et le nouveau centre international des maladies infectieuses, qui seront localisés à Winnipeg en reconnaissance de notre capacité de recherche;
- l'Institut du biodiagnostic du Conseil national de recherches, qui est le centre le plus perfectionné au Canada en matière d'étude et d'élaboration d'outils diagnostiques non effractifs;
- le nouveau Biomedical Commercialization Centre du Conseil national de recherches, qui a ouvert ses portes ce mois-ci et dont la mission est de stimuler la création de nouvelles entreprises et de nouveaux produits issus des recherches effectuées au Manitoba.

Le secteur de l'aérospatiale du Manitoba a souffert de la baisse généralisée des activités dans ce secteur à la suite des événements du 11 septembre, mais on s'attend à une reprise depuis que Boeing a choisi de fabriquer ses nouveaux avions commerciaux pour passagers 7E7 à Winnipeg, et que Sky West Airlines a confié l'entretien de ses moteurs à Standard Aero, ce qui représente un contrat de 300 millions de dollars.

Dans l'ensemble, les exportations manufacturières ont légèrement augmenté au cours des douze derniers mois, avec l'augmentation la plus importante prévue en 2004. Cette industrie continue toutefois d'être préoccupée par la hausse du dollar canadien. En collaboration avec des représentants des entreprises manufacturières et des éducateurs, mon gouvernement a élaboré un programme d'aide à la fabrication de pointe. Cette initiative fournira de l'aide aux entreprises et permettra de former les travailleurs manitobains sur les principes de fabrication sans gaspillage, en vue de leur mise en œuvre.

Le secteur minier du Manitoba a connu une forte croissance cette année. Les politiques et mesures incitatives mises en œuvre dans notre province pour encourager l'exploration minière sont parmi les meilleures du Canada. Notre gouvernement continuera d'adopter des politiques qui appuient l'exploration et le développement de nouveaux gisements minéraux et de nouvelles mines.

Notre engagement envers l'innovation aidera les producteurs d'aliments et les entreprises de production et de transformation des produits alimentaires du Manitoba à produire les aliments de l'avenir. La province dispose maintenant de trois centres de recherches en agriculture et agroalimentaire, en plus du centre de développement de produits alimentaires de Portage-la-Prairie et du Centre national de recherches agroalimentaires en médecine.

Bientôt, le Centre Richardson de recherche sur les aliments fonctionnels, actuellement en construction à l'Université du Manitoba, viendra s'ajouter à ces ressources. Ce nouveau centre augmentera considérablement la capacité de recherche de la province et mettra le Manitoba en position de jouer un rôle prépondérant dans le secteur en pleine croissance des aliments fonctionnels et des compléments alimentaires.

La réputation du Manitoba en ce qui concerne la qualité et la sécurité des aliments qui y sont produits est une composante essentielle des efforts de commercialisation du gouvernement. Les ressources gouvernementales à cet égard sont actuellement réorientées pour mieux soutenir l'innovation et la commercialisation de nouveaux produits « faits au Manitoba ». Afin d'assurer la sécurité des produits alimentaires manitobains, un nouvel Office du vétérinaire en chef sera créé.

Mon gouvernement reconnaît que la culture est un secteur distinct de l'économie du Manitoba; un secteur digne d'une stratégie qui lui est propre en ce qui concerne l'éducation et les investissements. Notre province occupe la deuxième place au pays pour ce qui est du financement de la culture et des arts par habitant. C'est que nous sommes déterminés à retenir et à rehausser la culture au Manitoba, pour des raisons économiques mais aussi parce que la culture ajoute à notre qualité de vie.

La stabilisation de la situation financière de l'Orchestre symphonique de Winnipeg a amené une plus grande fréquentation du public manitobain. Notre gouvernement entend continuer de soutenir les arts en investissant dans la stabilisation des organismes artistiques et dans les programmes éducatifs. Nous ferons en sorte de renforcer l'éducation artistique dans nos écoles et de mettre nos élèves en contact avec des artistes professionnels.

Ces dernières années, nous avons assisté à l'émergence de la culture autochtone à titre d'industrie distincte et typiquement manitobaine. La Province a donc formé une table ronde composée d'artistes autochtones, afin d'encourager la formation d'un réseau de soutien au sein de cette industrie et de créer de nouvelles vitrines pour présenter ses expositions et ses spectacles. En outre, nos artistes locaux seront mis en valeur sur la scène nationale lors du gala des Prix Juno qui se tiendra à Winnipeg en mars prochain.

Sur la scène culturelle, le point saillant de l'année qui s'achève est le choix des collectivités de Saint-Laurent et de Hollow Water pour présenter des expositions sur les cultures métisse et des Premières nations au Smithsonian Institution, à Washington, DC.

#### *Accroître et retenir les investissements*

Le troisième point de notre plan économique vise l'accroissement des investissements dans notre économie. En 2004, l'investissement de capitaux devrait augmenter de 5,4 % au Manitoba, une augmentation nettement supérieure à la moyenne nationale de 3,1 %.

Sur la recommandation du Conseil consultatif économique du premier ministre, nous avons établi un programme de Fonds de capital-risque géré par des tiers, qui permettra de mobiliser des capitaux de risque privés pour investir dans les sociétés manitobaines en pleine croissance. Jusqu'à présent, le Western Life Sciences Fund, le plus récent des fonds financés par des tiers, a investi dans neuf entreprises spécialisées dans les sciences de la vie.

La Province travaille de concert avec des partenaires du secteur privé à l'établissement d'un nouveau fonds qui investira des capitaux dans dix à quinze jeunes entreprises prometteuses au cours des trois prochaines années.

*Un gouvernement à la mesure de nos moyens*

Le quatrième point du plan économique de la Province est de maintenir l'avantage que représente le caractère abordable de la vie au Manitoba.

Cette année au Manitoba, le taux de croissance des revenus hebdomadaires était supérieur au double du taux national, ce qui s'est traduit par une augmentation moyenne de 1 560 dollars pour les travailleurs manitobains. Par ailleurs, la population manitobaine continue de profiter des tarifs d'électricité les plus faibles en Amérique du Nord et des primes d'assurance-automobile les moins élevées au Canada.

Des impôts équitables et raisonnables constituent une partie importante de l'équation. Conformément à son engagement pris en 1999 envers la population manitobaine, notre gouvernement s'est conformé aux exigences de la loi sur l'équilibre budgétaire, en équilibrant le budget provincial pendant cinq années consécutives. La cote de crédit du Manitoba a augmenté pendant notre mandat, grâce au remboursement de la dette publique et à la mise en œuvre du premier plan de remboursement de l'obligation découlant des régimes de retraite en 40 ans.

Pendant ce même mandat, la réduction du fardeau fiscal a été supérieure à ce que nous avons promis. Par rapport à 1999, les réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers représentent une épargne annuelle de 220 millions de dollars pour les Manitobaines et Manitobains; le total des crédits et réductions de l'impôt foncier provincial se chiffre à 92 millions de dollars; et la réduction de l'impôt sur les bénéfices des entreprises permet à celles-ci d'épargner 74 millions de dollars.

Lors de l'entrée en fonction de notre gouvernement en 1999, le taux d'imposition des bénéfices des petites entreprises était de 8 % et le plafond de revenu admissible au taux d'imposition était de 200 000 \$. Le taux général de l'impôt sur les bénéfices des sociétés était de 17 %. Le taux d'imposition des bénéfices des petites entreprises a maintenant été réduit à 5 % et, le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le plafond d'admissibilité sera haussé à 400 000 \$. Le taux général de l'impôt sur les bénéfices des sociétés passera à 15 %.

Par ailleurs, dans les jours à venir, nous déposerons une loi permettant à la Ville de Winnipeg de réduire sa taxe d'affaires. Cette mesure fera suite à l'adoption de la récente loi permettant à la Ville d'offrir des crédits et des réductions d'impôt.

Au cours des années 1990, les impôts fonciers en matière d'éducation ont augmenté de 60 % partout au Manitoba alors que la valeur des maisons est demeurée fixe. Au cours des cinq dernières années, ces tendances ont été inversées : les impôts fonciers sont demeurés fixes tandis que la valeur des maisons a augmenté rapidement. Mon gouvernement s'engage à maintenir les stratégies de croissance qui ont contribué à l'augmentation de la valeur des habitations.

Dans un même temps, mon gouvernement s'est engagé à travailler avec les administrations locales, les groupes communautaires d'habitation et nos partenaires fédéraux afin de satisfaire la demande croissante de logements. De nouvelles stratégies seront mises en œuvre pour augmenter le nombre de logements en résidence assistée et pour les familles à faible revenu et pour veiller à aménager des terrains se prêtant à la construction de nouveaux logements.

### *Croissance de la population*

Le cinquième point de notre plan économique est une stratégie visant à accroître la population du Manitoba.

Depuis 1999, notre gouvernement s'est employé à augmenter l'immigration internationale au Manitoba, établissant un objectif de 10 000 nouveaux arrivants chaque année. Pour atteindre cet objectif, mes ministres ont accru leurs investissements dans les services d'établissement des immigrants et ont travaillé avec le gouvernement fédéral à la création d'un programme Candidats du Manitoba adapté aux besoins particuliers de notre province. En outre, ils ont travaillé étroitement avec les employeurs et les collectivités d'accueil, et ce partenariat a aujourd'hui abouti à la création du Conseil de l'immigration du Manitoba.

Les résultats sont tout à l'honneur des personnes qui ont participé à ce travail. Cette année, le Manitoba accueillera 7 500 immigrants, soit trois fois plus qu'en 1999. Les communautés et les employeurs éventuels nous aident à promouvoir le Manitoba comme destination d'immigration et à lier les efforts de recrutement aux besoins du marché du travail.

L'arrivée de nouvelles familles et l'apport de nouveaux investissements dans les régions rurales du Manitoba sont l'un des résultats remarquables de notre stratégie. Cette année, le Manitoba accroîtra l'ampleur du Programme d'immigration des investisseurs afin de donner à un plus grand nombre d'agriculteurs la possibilité d'acheter des terres et de s'établir dans notre province. Cette initiative visera les jeunes agriculteurs et leur famille, et elle prévoit un mécanisme structuré d'encadrement par des producteurs locaux déjà établis.

Les difficultés que pose la reconnaissance des compétences et des diplômes acquis à l'étranger constituent un obstacle qui empêche de nombreux nouveaux arrivants de contribuer pleinement à la croissance du Manitoba. Le Conference Board du Canada a estimé que le défaut de reconnaître de façon satisfaisante les connaissances et les compétences acquises à l'étranger coûte de 4 à 6 milliards de dollars par année à l'économie canadienne dans son ensemble. L'une des premières tâches que s'est fixées le nouveau Conseil de l'immigration est d'étendre la reconnaissance des connaissances et des compétences acquises à l'étranger et de permettre ainsi à de nouveaux Manitobains et Manitobaines d'exercer la profession de leur choix. Une conférence axée sur la reconnaissance des titres de compétences aura lieu le mois prochain. Elle réunira des représentants des professions, de la communauté immigrante et des éducateurs manitobains.

### *Tirer parti de notre atout énergétique*

Le sixième point de notre plan économique vise le développement stratégique de notre secteur énergétique.

Toutes les régions du Manitoba ont de bonnes chances de bénéficier de la demande croissante d'un approvisionnement en énergie propre, demande suscitée par les obligations du Canada aux termes du Protocole de Kyoto.

À l'échelle nationale, la meilleure occasion de réduire les émissions de gaz à effet de serre est de remplacer les centrales alimentées au charbon par des centrales alimentées à l'eau ou par d'autres sources d'énergie propre. Le Manitoba et l'Ontario négocient actuellement un transfert d'énergie propre, une initiative à long terme grâce à laquelle de l'énergie hydroélectrique et éolienne produite au Manitoba serait exportée vers l'Ontario. Ce transfert permettrait une réduction des émissions de gaz à effet de serre équivalente au retrait de 500 000 véhicules de la route.

Le transfert d'énergie propre établit la pertinence d'aller de l'avant avec le barrage au fil de l'eau de Conawapa, d'une capacité de 1 250 mégawatts. Ce projet générera plus de 40 000 années-personnes d'emploi et engendrera un flot de revenu appréciable pour les Premières nations du Nord de la province. Le transfert d'énergie justifierait également l'ajout d'un maximum de 1 000 mégawatts d'électricité provenant des parcs d'éoliennes construits dans les régions rurales du Manitoba.

À court terme, le Manitoba continue d'élargir sa gamme d'énergies propres afin de satisfaire à la demande existante d'énergie pour l'exportation. Le premier parc d'éoliennes du Manitoba est actuellement en construction à Saint-Léon. À plein rendement, ce parc, qui représente un investissement en immobilisations de 190 millions de dollars et générera 10 millions de dollars en revenus pour les propriétaires fonciers de la région, aura une capacité de 99 mégawatts et offrira de nouvelles possibilités économiques de taille dans les régions rurales du Manitoba.

Le vent et l'eau vont de pair. Le projet de barrage de Wuskwatim, qui met en évidence une nouvelle approche au développement hydroélectrique, figure au sein de la gamme d'énergies propres du Manitoba. Les collectivités autochtones de la région participent au projet en tant que partenaires. Elles bénéficient d'importantes possibilités en matière de formation, d'emploi et de partage des revenus, et elles collaborent à la conception du barrage afin de minimiser les répercussions environnementales. Par ailleurs, dans sa quête d'une licence environnementale pour le projet de Wuskwatim, Hydro-Manitoba s'est engagée à doubler ses économies d'énergie grâce à des programmes de conservation de l'énergie et d'efficacité énergétique.

Le Manitoba et l'Ontario tentent maintenant d'obtenir la participation du gouvernement fédéral pour la construction d'un réseau canadien d'électricité d'un océan à l'autre. Cette idée de créer un « réseau national » n'est pas nouvelle. Elle remonte déjà à quelques décennies, et était motivée par le fait que presque toutes les lignes d'approvisionnement allaient vers le sud, vers les États-Unis. Notre capacité limitée d'alimenter en électricité canadienne le centre industriel du Canada constitue depuis longtemps pour notre nation un défi sur le plan de la *sécurité énergétique*, une vulnérabilité économique qui a bien été illustrée par la panne coûteuse qui s'est produite en Ontario il y a maintenant deux étés.

En plus de fournir une sécurité énergétique, le réseau deviendrait « l'autoroute de l'énergie propre » du Canada et il constituerait un élément central de la stratégie canadienne pour la mise en œuvre du Protocole de Kyoto. Une plus grande capacité de transport de l'énergie est-ouest stimulera le développement de l'énergie éolienne et d'autres sources d'énergie renouvelables actuellement mises à l'écart des marchés éventuels. Pour relativiser l'investissement dans le réseau, une étude récente de la vérificatrice générale du Canada a indiqué que le total des subventions fédérales accordées entre 1971 et 2000 aux industries pétrolière et gazière se chiffrait à plus de 40 milliards de dollars. Pendant la même période, l'investissement dans les sources d'énergie renouvelables s'élevait à 200 millions de dollars.

## Qualité de la vie

### *La stratégie écologique du Manitoba*

La croissance économique a pour objectif d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population manitobaine. De ce fait, il est essentiel que la croissance soit gérée de façon à préserver notre environnement, à améliorer la santé et le bien-être des Manitobaines et Manitobains et à rehausser le mode de vie unique dont nous bénéficions dans la province.

Au Manitoba, la gérance de notre environnement naturel spectaculaire – nos régions sauvages, notre eau propre et notre air pur – a pris une valeur de plus en plus importante aux yeux de la population.

Notre province a ouvert la voie au Canada à l'élaboration de politiques visant la protection de l'eau, le changement climatique et le développement durable de nos régions nordiques. La stratégie écologique de mon gouvernement comporte :

- la désignation d'espaces naturels vierges et de régions écologiquement vulnérables comme « zones vertes » protégées;
- l'amélioration des normes de protection de l'eau potable, de l'eau souterraine et de notre réseau inestimable de lacs et de rivières;
- un plan d'action nous permettant de respecter et de dépasser les objectifs manitobains d'assainissement de l'air établis à l'égard du Protocole de Kyoto;
- l'expansion de notre réseau provincial de pistes cyclables et de sentiers pédestres.

Depuis 1999, plus d'un million d'hectares de terres dans les régions sauvages du Manitoba sont restés ou sont devenus des aires protégées. L'an prochain, de nouvelles régions et réserves écologiques seront désignées comme aires protégées, y compris une forêt boréale vierge située sur la rive est du lac Winnipeg qui sera mise en nomination en vue d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le site mis en nomination a une superficie totale de 43 000 km<sup>2</sup>, approximativement la même taille que la Nouvelle-Écosse, et il relierait le Parc à l'état naturel d'Atikaki au parc provincial ontarien Woodland Caribou et à des terres autochtones adjacentes. L'inscription de ce site sur la liste de l'UNESCO est une recommandation de l'initiative d'aménagement de la rive est du lac Winnipeg, qui permet aux communautés de la rive est du lac de gérer toute possibilité d'aménagement des terres dans leur région et d'en bénéficier.

Les Manitobaines et Manitobains savent que nous disposons d'une ressource très précieuse – notre abondance d'eau propre – que nous avons laissée se détériorer au cours des dernières décennies. Les solutions à cette menace sont également à long terme et entraîneront des changements qui toucheront chacun d'entre nous.

Depuis 1999, mon gouvernement a investi 79 millions de dollars dans l'amélioration des systèmes d'eau potable et d'assainissement des eaux usées dans 92 collectivités à l'échelle de la province. La vente en vrac d'eau provenant des cours d'eau manitobains a été interdite, et la Province travaille avec ses partenaires, tant au Canada qu'aux États-Unis, pour s'opposer aux projets hydriques qui pourraient avoir des effets dommageables sur le réseau de la rivière Rouge.

Mon gouvernement reconnaît que tous les habitants du Manitoba partagent la même responsabilité de protéger la qualité de l'eau. De ce fait, il travaille avec les collectivités et le secteur privé à l'amélioration des pratiques de gestion des ressources hydriques dans toutes les régions de la province.

Nous avons établi des normes plus strictes concernant le traitement des eaux usées à Portage-la-Prairie, à Brandon et à Winnipeg, ainsi que les champs d'épuration et l'épandage du fumier dans les régions rurales du Manitoba. La Province a investi dans la nouvelle station de traitement des eaux usées de Portage-la-Prairie, et elle participe à une entente signée par trois ordres de gouvernement en vue de financer la première étape d'un projet, imposé par la Commission de protection de l'environnement, destiné à améliorer le traitement des eaux usées à Winnipeg.

Des zones de gestion de l'eau sont en voie d'être établies, en tenant compte de données concernant la sensibilité des eaux superficielles et souterraines. Ces cartes de « zones vertes » accompagneront les plans d'aménagement à long terme formulés par les intervenants communautaires à l'issue d'un processus public. Ensemble, ils constitueront la base d'une nouvelle approche à l'aménagement des terres, une approche qui accentuera le rôle des données scientifiques *et* du processus décisionnel au niveau local.

Nous accordons une attention particulière au lac Winnipeg, notre plus grande étendue d'eau et une destination privilégiée pour les loisirs et le tourisme. Un *Conseil de gestion du lac Winnipeg*, composé de scientifiques et de dirigeants communautaires, a pris les devants en ce qui concerne la recommandation de mesures visant à ramener l'état de santé du lac à ce qu'il était en 1970. Notre nouveau Fonds de gestion des ressources hydriques offre un soutien au Programme de propreté des plages, en finançant la recherche sur l'état de santé du lac – comme les recherches effectuées par le navire *Namao* – et en encourageant une gestion efficace de ses rives et des terrains riverains des cours d'eau qui s'y jettent.

Cette année, nous formerons un *Conseil de gestion* chargé de la protection du lac Manitoba, à qui nous confierons un mandat semblable à celui du Conseil de gestion du lac Winnipeg. Nous introduirons une nouvelle loi visant à appuyer l'expansion de notre réseau de sentiers pédestres.

En outre, nous mettrons en œuvre cette année une nouvelle mesure incitative pour promouvoir de bonnes pratiques de protection de l'eau. Cette mesure s'appuie sur le crédit d'impôt sur les biens-fonds riverains, qui a été modifié au printemps dernier pour ajouter les zones tampons situées le long des lacs à la liste des biens-fonds riverains. Elle appuiera le rôle central qu'assument aujourd'hui les districts de conservation dans la reconnaissance des risques environnementaux et la prise de mesures correctives.

La ratification du Protocole de Kyoto par la Russie a donné l'impulsion aux engagements pris par le Canada et d'autres nations signataires à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le Manitoba a été la première province à lancer un processus de consultations publiques et à adopter son propre plan d'action sur le changement climatique. Notre plan établit une stratégie nous permettant de respecter et de surpasser les objectifs du Protocole de Kyoto tout en faisant du Manitoba un chef de file dans le domaine de la technologie peu polluante et de la production d'énergie propre.

Déjà, le Manitoba est un leader en ce qui concerne l'installation de pompes à chaleur géothermique – un tiers des pompes installées au Canada se trouvent au Manitoba – et la conception et la fabrication d'autobus hybrides. Dans le cadre de son programme Éconergique, Hydro-Manitoba a fait la promotion de pratiques de conservation de l'énergie auprès des consommateurs et des entreprises manitobaines, ce qui permet d'économiser annuellement 241 mégawatts. Le Manitoba s'est fait remarquer par son utilisation de la technologie écologique. À preuve le nouveau campus du collège Red River, qui a reçu un prix, et l'édifice prévu pour le siège social d'Hydro-Manitoba.

C'est aujourd'hui à l'échelle régionale que l'on insiste le plus pour la mise en œuvre du Protocole de Kyoto. Cette année, onze collectivités du Nord, la Première nation de Peguis et les villes de Brandon, Winkler et Morden commenceront à mettre en œuvre leur propre plan de recyclage et de réduction des émissions. Ces projets reçoivent l'appui du programme *Défi communautaire*, mis sur pied conjointement par le Manitoba et le gouvernement fédéral.

#### *Innovation dans le domaine de la santé*

Il y a cinq ans, nous avons mis en œuvre un plan visant à restaurer le système de soins de santé au Manitoba. La première phase de ce plan visait à rebâtir les fondations de notre système :

- une formation accrue des médecins, du personnel infirmier et du personnel technique;
- des investissements en immobilisations dans les hôpitaux et dans le matériel médical;
- une stratégie de prévention;
- des innovations de services visant à améliorer l'accès aux soins de santé et la promptitude des interventions essentielles.

Des progrès importants ont été réalisés dans chacun de ces domaines. Le nombre d'infirmières formées dans l'ensemble de la province a doublé. Il y a maintenant plus de médecins pratiquant au Manitoba que jamais au cours de la dernière décennie. Le nombre d'étudiants qui apprennent à utiliser le matériel diagnostique a plus que doublé.

Un nouveau programme de formation du personnel infirmier et des sages-femmes autochtones exerçant dans les régions du Nord sera introduit cette année. Financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial, ce programme sera offert par l'intermédiaire du Collège universitaire du Nord.

Une grande partie des 800 millions de dollars investis en immobilisations dans le domaine de la santé a été consacrée à la modernisation des établissements de santé des régions rurales et du Nord et, pour la première fois, à l'achat et à l'utilisation de matériel diagnostique de pointe en dehors des grands centres. Ces investissements ont permis d'améliorer l'accès de la population aux soins de santé. L'utilisation des blocs opératoires des régions rurales a permis de réduire les listes d'attente en allégeant la pression exercée sur les établissements de Winnipeg et Brandon, et de nombreux habitants des régions rurales et du Nord ont pu profiter de soins de santé plus près de chez eux grâce aux tests diagnostiques qui sont maintenant offerts directement dans ces régions.

Une nouvelle unité de traitement de dialyse vient d'être ouverte ce mois-ci dans la région d'Island Lake et permet maintenant aux patients de la région de recevoir des traitements dans leurs propres communautés. L'Assemblée de Premières Nations a désigné cette initiative comme un modèle de prestation de services de santé dans les collectivités autochtones.

Les efforts de réduction des listes d'attente ont visé particulièrement les traitements nécessaires à la survie. Au cours des cinq dernières années, les délais d'attente pour des soins cardiaques ont diminué de deux tiers. Les patients chez qui on avait diagnostiqué un cancer devaient auparavant attendre, en moyenne, plus de six semaines avant de pouvoir entamer une radiothérapie; ce délai est maintenant d'une seule semaine. Les délais d'attente au Manitoba sont maintenant parmi les plus courts du pays.

Au cours des cinq dernières années, le Manitoba a travaillé de concert avec les autres provinces et les territoires pour obtenir du gouvernement fédéral un financement plus stable du système de soins de santé.

Le récent Accord des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé permettra d'augmenter de 2,5 % le financement alloué au système manitobain de soins de santé. Bien que cette augmentation ne soit pas une solution au défi que la durabilité de ce système représente pour les provinces, elle assoit le financement des soins de santé sur une base plus solide.

L'Accord des premiers ministres comprend un ensemble de principes sur lesquels l'ensemble du pays s'entend et auxquels le Manitoba souscrit fortement. Notre gouvernement a toujours accordé une grande importance à l'obligation de rendre compte en ce qui concerne les investissements et les services dans le domaine de la santé.

Avec la réduction des délais d'attente pour les soins cardiaques et anticancéreux, le Manitoba a obtenu des résultats qui sont parmi les meilleurs du pays. Une stratégie semblable – la meilleure utilisation des établissements de santé dans l'ensemble de la province – sera utilisée pour augmenter le nombre d'opérations du genou et de la hanche effectuées, ainsi que le nombre de traitements chirurgicaux de la cataracte. L'addition de deux salles d'opération ultramodernes à l'hôpital Concordia, le recrutement d'un chirurgien orthopédique pour l'hôpital de Boundary Trails et la multiplication des opérations de la cataracte à la clinique Pan Am de Winnipeg et à l'Hôpital général du district Portage permettront d'augmenter de manière importante le nombre total d'interventions chirurgicales effectuées.

L'Accord des premiers ministres renouvelle également notre engagement à promouvoir la prévention dans le domaine de la santé, ainsi que les stratégies de vie saine. Les trois principales causes de cancer sont le tabagisme, la mauvaise alimentation et le manque de forme physique. La campagne anti-tabagisme manitobaine *Stop Smoking*, qui visait les jeunes, a mené à la plus grande réduction du tabagisme chez les adolescents au Canada. Nos investissements dans les programmes de promotion de la vie saine et de nutrition et de vaccination des enfants sont cités en exemple dans le reste du pays, et notre service de renseignements Info Santé, qui a remporté des prix, fournit aux Manitobains et aux Manitobaines de l'information leur permettant de répondre à leurs propres besoins en matière de santé.

La meilleure stratégie de prévention dans le domaine de la santé est d'adopter un mode de vie saine, c'est-à-dire un ensemble de bonnes habitudes qui sont essentiellement acquises pendant l'enfance et l'adolescence. Un groupe de travail multipartite nommé *Des enfants en santé, pour un avenir en santé* a été mis sur pied cet automne avec le mandat de recommander des mesures pratiques pour améliorer le niveau de forme physique et la qualité de l'alimentation chez les jeunes. Le groupe de travail sollicitera l'opinion de divers groupes, en prêtant une attention particulière à ce que les jeunes eux-mêmes ont à dire. Il présentera ensuite son rapport à l'Assemblée législative au printemps prochain, accompagné d'initiatives qui pourront être mises en œuvre dans l'ensemble du Manitoba.

Au cours des douze prochains mois, la province concentrera ses efforts sur les maladies chroniques causées par les mauvaises habitudes de vie et la mauvaise alimentation. La plus importante est le diabète, une maladie débilitante dont la propagation a pris des proportions épidémiques dans les communautés du Nord. Cette année, mon gouvernement va lancer une *Stratégie de prévention du diabète*, dont l'objectif sera d'établir des programmes de prévention dans les communautés des Premières nations et dans les offices régionaux de la santé.

Ultimement, le système de soins de santé dépend des professionnels attentionnés qui travaillent fort pour offrir à la population du Manitoba des services de la plus haute qualité. Ces professionnels méritent de travailler dans des lieux sécuritaires et sains. Mon gouvernement va introduire une nouvelle loi qui fera du Manitoba la deuxième province canadienne à exiger l'utilisation de *seringues plus sécuritaires* dans les établissements de soins de santé. Cette nouvelle technologie protégera des milliers de professionnels de la santé contre les blessures par piqûre accidentelle qui les exposent à des maladies infectieuses.

### **Accroître les possibilités**

Une croissance économique en plein essor crée des conditions qui permettent d'aspirer à une plus grande équité. La croissance de l'économie et de la main-d'œuvre manitobaines offre de nouvelles possibilités à tous les Manitobains et Manitobaines. Elle met également en relief l'importance des politiques qui aident les individus et les familles à profiter au maximum de ces possibilités.

Les réductions du nombre d'inscriptions à l'aide sociale au cours des cinq dernières années résultent directement des nouveaux investissements dans la formation et le soutien des enfants. Les augmentations régulières du salaire minimum ont permis d'assurer un revenu équitable pour les familles qui travaillent. Les programmes tels que Quartiers vivants et Lighthouse ont apporté de nouveaux établissements de loisirs, de nouveaux logements et un nouvel espoir dans les communautés manitobaines.

Depuis le jour de son élection, ce gouvernement a beaucoup investi dans le développement du jeune enfant. Grâce au projet Enfants en santé lancé en 1999, le Manitoba est devenu le chef de file national en matière de programmation dans ce domaine. La première étape a été de retourner le produit de la Prestation nationale pour enfants à toutes les familles, une mesure qui a permis de rendre un total de 13 millions de dollars par année aux parents admissibles. De plus, ce gouvernement a introduit le programme d'allocations prénatales Bébés en santé, le premier du genre, afin d'aider les femmes enceintes à se nourrir plus sainement. Onze mille familles ont profité de ces allocations, et des programmes de soutien ont été ajoutés dans 80 collectivités.

Depuis 1999, le Manitoba a augmenté le financement des services de garde d'enfants de plus de 50 % et permis la création de 3 500 nouvelles places de garderie. Les programmes de garde d'enfants sont au cœur de nos initiatives de développement du jeune enfant. Nous savons que la qualité des soins offerts par du personnel formé est aussi essentielle que l'addition de nouvelles places. Nous avons investi dans la formation des éducateurs de jeunes enfants, ce qui a résulté en un doublement du nombre d'inscriptions à ces programmes de formation.

Il reste encore beaucoup à faire. Grâce au nouveau soutien promis par le gouvernement fédéral, le Manitoba continuera à créer de nouvelles places de garderie, en concentrant ses efforts sur les régions rurales et du Nord, sur l'addition de garderies aux écoles et sur le développement d'options de garde plus flexibles. Des fonds supplémentaires appuieront l'intégration continue de l'éducation du jeune enfant aux services de garde et permettront de progresser davantage vers l'adoption d'un meilleur cadre salarial pour les fournisseurs de services de garderie.

Bien entendu, les principaux fournisseurs de soins – les parents – doivent disposer des outils dont ils ont besoin pour s'assurer que leurs enfants sont prêts pour l'école. Un autre volet du projet Enfants en santé permet d'offrir aux parents du soutien en matière de nutrition, d'alphabétisation et de compétences parentales dans le but d'encourager l'apprentissage précoce. Ce soutien est maintenant offert par le truchement de 26 centres communautaires parents-enfants. De plus, presque toutes les divisions scolaires de la province utilisent maintenant un outil d'évaluation du jeune enfant afin de mesurer le degré de préparation des enfants pour l'école.

Comme mesure supplémentaire, mon gouvernement prévoira de nouveaux fonds qui permettront aux coordonnateurs de mettre sur pied des « écoles communautaires » dans les quartiers de l'ensemble de la province. L'objectif de cette initiative est de faire en sorte que les écoles de quartier deviennent le point central de prestation pour les services qui sont offerts à la famille toute entière.

#### *Participation autochtone*

Un des plus grands défis pour l'avenir du Manitoba est la disparité économique qui existe entre ses populations autochtone et non autochtone. Ce défi peut également être considéré comme une occasion pour notre province : l'occasion d'augmenter les résultats scolaires et les contributions économiques d'un segment croissant de notre population.

Au cours des cinq dernières années, mes ministres ont beaucoup travaillé à restaurer la capacité des organisations autochtones, à établir de nouveaux partenariats pour la gestion des ressources et à ouvrir des possibilités de formation ciblées liées à des projets d'hydroélectricité et à l'initiative d'expansion de la formation du personnel infirmier.

L'éducation est un élément clé de notre stratégie d'inclusion. Le Plan d'action sur l'éducation autochtone adopté il y a un an comprend des programmes ciblés de développement du jeune enfant, des initiatives de persévérance scolaire et des projets de liaison avec le milieu de travail.

Trente-huit programmes sont actuellement financés en vertu du programme *Contribuer à la réussite des élèves* dans le but d'accroître la participation des parents et des communautés autochtones à l'éducation des enfants. Un conseil des éducateurs autochtones a été établi au printemps dernier, afin de servir de lien entre les écoles et les collectivités autochtones.

À partir de cette année, six écoles manitobaines participeront à un projet pilote d'une durée de trois ans utilisant des stratégies intensives de mentorat et de liaison avec la communauté pour améliorer le taux d'obtention de diplôme chez les élèves autochtones. Ce projet pilote, qui est financé conjointement par la Province et le fonds fédéral des Bourses d'études canadiennes du millénaire, sera suivi de près par les dirigeants autochtones et ceux des milieux éducatifs, afin que les résultats positifs puissent être mis en application dans l'ensemble de la province.

Des initiatives complémentaires ont été mises sur pied par les entreprises et les employeurs manitobains. Parmi les employeurs qui ont adopté des politiques visant spécifiquement l'embauche et la formation de travailleurs autochtones, citons Hydro-Manitoba, qui est à l'heure actuelle le plus gros employeur d'Autochtones au Canada, l'Office régional de la santé de Winnipeg et la société IBM.

Le Sommet sur le développement économique autochtone qui a eu lieu au début du mois de novembre a mené à la création d'une nouvelle chambre de commerce autochtone. Ce sommet a été l'occasion de célébrer la récente croissance observée dans l'entrepreneuriat et l'expansion d'entreprises autochtones, et de mettre au point des politiques qui appuieront leurs succès futurs, y compris des politiques d'accès aux capitaux et à la formation et d'encadrement des nouveaux entrepreneurs. Mes ministres travailleront avec les dirigeants du Sommet pour s'assurer que ces politiques sont bien mises en œuvre.

#### *Aînés et Anciens*

Depuis 1999, notre gouvernement a travaillé à maintenir le caractère abordable de la vie au Manitoba pour les personnes âgées, à assurer leur sécurité et à améliorer leur accès aux soins de santé.

La restauration du crédit d'impôt foncier en matière d'éducation pour les personnes âgées a permis de remettre jusqu'à 800 dollars aux propriétaires et aux locataires. L'expansion des services de soins à domicile et la construction de nouveaux foyers de soins personnels permettent d'offrir plus de choix de résidence à ceux qui ont besoin de soins. De nouvelles lois ont été adoptées pour prévenir les fraudes et le mauvais traitement des personnes âgées, et le programme SécurAide a permis de distribuer directement aux personnes âgées des ressources leur permettant d'améliorer leur sécurité à la maison.

Une révision de la *Loi sur les prestations de pension* sera introduite dans les jours à venir afin d'offrir aux Manitobaines et Manitobains davantage d'options de gestion de leur retraite, ainsi que des garanties de consentement du conjoint pour les retraits des plans de pension et une protection des droits des travailleurs. Des modifications législatives seront également proposées pour améliorer la protection des consommateurs en matière de baux viagers et de condominiums.

La Direction générale des services aux personnes âgées a été restructurée cette année et est en train d'élargir sa gamme de services afin de s'adapter aux besoins changeants des personnes âgées. Des conseils de ressources communautaires sont en cours de formation, et leur mandat sera de coordonner les services d'aide à la vie autonome dans les régions rurales du Manitoba. Cette année, un programme d'intervention en faveur des personnes âgées formera des personnes âgées qui pourront ensuite partager avec leurs communautés des renseignements sur des sujets tels que l'abus des personnes âgées, la sécurité à la maison et les questions financières et juridiques, et offrir des conseils sur la manière de mener une vie saine.

*Bâtir les communautés*

Notre plan économique comprend un septième point, représenté par un ensemble de stratégies régionales visant la croissance et le développement. Depuis notre élection en 1999, notre gouvernement a travaillé à la modernisation des services communautaires dans l'ensemble de la province. Un système d'aide sociale à palier unique a été mis en œuvre à Winnipeg en 1999, avant d'être élargi à l'ensemble de la province l'an dernier. En 2003, le service public d'électricité de Winnipeg a fusionné avec Hydro-Manitoba.

Pour appuyer l'infrastructure et les services locaux, la Province du Manitoba a maintenu ce qui constitue l'une des ententes de financement municipal les plus généreuses du Canada, en continuant d'offrir aux municipalités une portion unique des revenus provinciaux. Plus récemment, le Manitoba est devenu la première province à adopter une loi exigeant que toute nouvelle portion de l'impôt fédéral sur le carburant soit remise directement aux municipalités afin d'être investie dans les infrastructures. Notre gouvernement négociera dès que possible une entente bilatérale sur le nouveau programme de taxe sur le carburant.

Notre objectif a été de travailler de concert avec les collectivités pour en arriver à des résultats tangibles. Depuis 1999, la Province a investi un total de 169 millions de dollars dans des projets de gestion des ressources hydriques, y compris des travaux de drainage dans les régions rurales et l'élargissement du canal de dérivation de la rivière Rouge. Notre programme quinquennal de construction routière nécessite un financement de 600 millions de dollars, avec une augmentation de 10 millions de dollars prévue dans le budget du présent exercice et dix autres millions prévus dans le budget suivant.

Dans tout le Manitoba, de nouveaux projets de construction s'achèvent ou se poursuivent. À Winnipeg, les objectifs principaux ont été la revitalisation du centre-ville, la modernisation des installations de traitement des eaux usées et l'élargissement du canal de dérivation. À Brandon, la Province s'est engagée à participer au réaménagement du centre Keystone et demeure optimiste qu'il sera possible de négocier une entente tripartite raisonnable. Après avoir initialement offert de transférer le terrain du Centre de santé mentale de Brandon à la Ville de Brandon, notre gouvernement a maintenant commandité une consultation communautaire qui mènera à la sélection d'un nouveau plan d'aménagement en 2005. Nous nous sommes également engagés à moderniser le collège communautaire Assiniboine pour en faire un centre d'éducation postsecondaire de l'Ouest manitobain.

La construction du pont Kichi Sipi à Cross Lake s'est achevée cette année, ce qui a permis de tenir un engagement pris en vertu de la Convention sur l'inondation des terres du Nord du Manitoba et de conclure cinq années de réinvestissements dans le réseau de routes et d'aéroports du Nord. Parmi les autres projets visant les régions du Nord, citons les nouveaux établissements de soins de santé de Wabowden, d'Island Lake, de Thompson et du Pas, les nouveaux centres de loisirs communautaires et l'impressionnante nouvelle école à Norway House.

Mon gouvernement se servira d'une croissance modeste de ses recettes autonomes dans l'exercice en cours pour financer immédiatement les priorités qui seraient normalement visées par le prochain budget.

Étant donné les conditions météorologiques et les défis commerciaux très difficiles qu'ont dû affronter les régions rurales du Manitoba, il n'est pas possible d'attendre le prochain budget pour offrir des mesures d'aide : une partie de la croissance des recettes en cours d'exercice a donc été allouée au financement d'un ensemble de mesures de soutien pour les agriculteurs touchés par la crise de la vache folle, mesures qui ont été annoncées par la Province le mois dernier.

Une mesure supplémentaire prévoit une réduction de 33 % des taxes scolaires sur les terres agricoles dans l'année en cours, avec une réduction supplémentaire de 50 % prévue en 2005. Cette réduction s'appuie sur les progrès que nous avons faits dans la réduction des taxes scolaires au cours des quatre dernières années. Jusqu'à présent, notre gouvernement a augmenté les crédits d'impôts fonciers de 56 millions de dollars et réduit le deuxième impôt foncier en matière d'éducation de 40 millions de dollars. De plus amples détails sur la mise en œuvre de ces promesses électorales seront dévoilés dans le Budget de 2005.

Le soutien direct accordé aux services de police augmentera cette année et l'année prochaine, ce qui permettra d'offrir un nouveau financement permanent pour quarante agents de police additionnels qui exerceront à Winnipeg, à Brandon et dans les régions rurales et du Nord du Manitoba. Près de vingt postes d'agents dans le service de police de la Ville de Winnipeg seront financés à partir d'une portion directe de 5 % des recettes nettes des casinos de Winnipeg en 2005, avec une augmentation prévue de cette portion à 10 % en 2006. Cette nouvelle subvention traitera les recettes des casinos de la même manière que toutes les autres recettes provenant des jeux de hasard.

Le financement supplémentaire prévu pour les services de police dépasse la promesse électorale de notre gouvernement et appuiera nos activités d'application de la loi en matière de lutte contre le crime organisé dans l'ensemble du Manitoba, y compris la lutte contre les installations illégales de culture et le trafic d'une nouvelle drogue de rue connue sous le nom de « crystal meth ». Des mesures supplémentaires de prévention comprendront de nouveaux fonds pour les programmes d'intervention contre la violence familiale et l'ouverture de huit nouveaux centres Lighthouse.

De nouveaux investissements sont également prévus pour appuyer les mesures de nutrition et de prévention en matière de santé dans les collectivités du Nord. Mon gouvernement travaillera de concert avec le gouvernement fédéral pour établir de nouveaux sites Télésanté dans les communautés des Premières nations du Manitoba et ajoutera une *allocation de nutrition* à la prime d'éloignement qui existe actuellement. Cette allocation aidera les familles des régions du Nord à défrayer le coût plus élevé des aliments sains.

La *Stratégie de prévention du diabète* qui sera lancée cette année est une initiative à l'échelle de la province qui demandera la participation des Premières nations et des offices régionaux de la santé.

Mesdames et Messieurs membres de l'Assemblée législative et invités, j'aimerais conclure en disant que je considère comme un grand honneur l'occasion qui m'a été donnée de m'adresser pour la première fois à cette Assemblée.

Au moment où vous vous apprêtez à assumer les responsabilités que la population du Manitoba vous a confiées, j'ai bon espoir que la divine Providence guidera vos délibérations pour le plus grand bien de tous les Manitobains et Manitobaines.

Le lieutenant-gouverneur se retire.

---

**PRIÈRE**

---

Immédiatement après la prière, M. GERRARD soulève une question de privilège et propose que l'Assemblée déclare que l'actuel ministre de la Santé a fourni à l'Assemblée législative des informations trompeuses dans sa déclaration du 31 juillet 2002 et qu'elle lui ordonne de lui présenter des excuses ainsi qu'à tous les Manitobains et Manitobaines.

**Lundi 22 novembre 2004**

---

M. le *ministre* MACKINTOSH et M. DERKACH interviennent. Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

---

M. le *premier ministre* DOER propose la première lecture du projet de loi 1 — *Loi sur la prestation des serments d'entrée en fonction/An Act respecting the Administration of Oaths of Office*.

---

Le président informe l'Assemblée de la nomination de Joel VOTH, de Kristy RYDZ, de Jennifer BERNARDO, de Stephen LEAVITT, d'Amos WIEBE, d'Andrea BERGER, de Julene BUYS et de Heather MORGAN aux postes de pages pour la troisième session de la trente-huitième législature.

---

Sur la motion de M. le *premier ministre* DOER, l'Assemblée ordonne que le discours du trône soit pris en considération demain.

---

M. le *premier ministre* DOER propose la levée de la séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

---

La séance est levée à 14 h 43, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke

---

## RAPPORTS DÉPOSÉS AU COURS DE L'INTERSESSION

### TROISIÈME SESSION DE LA TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

#### 53<sup>e</sup> et 54<sup>e</sup> ANNÉES DU RÈGNE D'ELIZABETH II, 2004-2005

---

Affaires autochtones et du Nord, ministère des Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> LATHLIN — document intersession n° 75.....	22 novembre 2004
Affaires intergouvernementales et du Commerce, ministère des Rapport annuel — le 31 mars 2004 M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> WOWCHUK — document intersession n° 68.....	22 novembre 2004
Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales, ministère de l' Rapport annuel — le 31 mars 2004 M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> WOWCHUK — document intersession n° 28 .....	22 novembre 2004
Bureau de l'état civil Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 65 .....	22 novembre 2004
Bureau du commissaire aux incendies Rapport annuel — le 31 mars 2004 M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> ALLAN — document intersession n° 24.....	22 novembre 2004
Bureau du contentieux civil Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH — document intersession n° 71 .....	22 novembre 2004
Caisse d'assurance collective de la fonction publique Rapport de vérification — le 31 décembre 2003 M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 16 .....	22 novembre 2004
Caisse d'assurance collective de la fonction publique Résumé des avantages, rapport de vérification et états financiers — le 30 avril 2004 M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 82 .....	22 novembre 2004
Centre de développement de produits alimentaires Rapport annuel — le 31 mars 2004 M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> WOWCHUK — document intersession n° 60.....	22 novembre 2004
Centre de technologie industrielle Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> SALE — document intersession n° 23 .....	22 novembre 2004
Centre des manuels scolaires du Manitoba Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> BJORNSON — document intersession n° 27 .....	22 novembre 2004

## Lundi 22 novembre 2004

---

Commission d'appel des accidents de la route Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 58.....	22 novembre 2004
Commission d'appel des services sociaux Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> MELNICK — document intersession n° 72.....	22 novembre 2004
Commission de la fonction publique Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 56.....	22 novembre 2004
Commission de la location à usage d'habitation Rapport annuel — le 31 décembre 2003 M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 20.....	22 novembre 2004
Commission de la location à usage d'habitation Rapport annuel — le 31 décembre 2003 M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 21.....	22 novembre 2004
Commission de médiation agricole du Manitoba Rapport annuel — le 31 mars 2004 M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> WOWCHUK — document intersession n° 19.....	22 novembre 2004
Commission des services d'approvisionnement en eau Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> ASHTON — document intersession n° 44.....	22 novembre 2004
Commission des valeurs mobilières du Manitoba Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 55.....	22 novembre 2004
Commission du travail du Manitoba Rapport annuel — le 31 mars 2003 M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> ALLAN — document intersession n° 4.....	22 novembre 2004
Commission hippique Rapport annuel — le 31 mars 2004 M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> WOWCHUK — document intersession n° 7.....	22 novembre 2004
Comptes publics de la province du Manitoba Rapport annuel — le 31 mars 2004 (volumes 1, 2 et 3) M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 52.....	22 novembre 2004
Conseil consultatif des femmes du Manitoba Rapport annuel — le 31 mars 2004 M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> ALLAN — document intersession n° 31.....	22 novembre 2004
Conseil de promotion de la coopération Rapport annuel — le 31 mars 2004 M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> WOWCHUK — document intersession n° 29.....	22 novembre 2004
Conseil des Arts du Manitoba Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> ROBINSON — document intersession n° 81.....	22 novembre 2004
Conseil des corporations de la Couronne Rapport annuel — le 31 décembre 2003 M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 3.....	22 novembre 2004

## Lundi 22 novembre 2004

---

Conseil manitobain de la recherche en matière de santé Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> SALE — document intersession n° 37.....	22 novembre 2004
Conservation, ministère de la Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> STRUTHERS — document intersession n° 76.....	22 novembre 2004
Corporation manitobaine des loteries Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> SMITH — document intersession n° 86.....	22 novembre 2004
Corporation manitobaine des loteries Rapport trimestriel — du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2004 M. le <i>ministre</i> SMITH — document intersession n° 85.....	22 novembre 2004
Crédits d'autorisation et Autres crédits Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 63 .....	22 novembre 2004
Culture, du Patrimoine et du Tourisme, ministère de la Rapport annuel — le 31 décembre 2004 M. le <i>ministre</i> ROBINSON — document intersession n° 46.....	22 novembre 2004
Curateur public Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 70 .....	22 novembre 2004
Direction générale des services aux personnes âgées Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> RONDEAU — document intersession n° 48 .....	22 novembre 2004
Districts de conservation du Manitoba Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> ASHTON — document intersession n° 34.....	22 novembre 2004
Finances, ministère des Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 49 .....	22 novembre 2004
Fondation du Manitoba Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 54 .....	22 novembre 2004
Fonds de développement économique local Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> LATHLIN — document intersession n° 18.....	22 novembre 2004
Fonds de remboursement de la dette Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 51 .....	22 novembre 2004
Fonds de stabilisation des recettes Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 50 .....	22 novembre 2004
Fonds des innovations de développement durable Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> STRUTHERS — document intersession n° 83.....	22 novembre 2004

## Lundi 22 novembre 2004

---

Énergie, des Sciences et de la Technologie, ministère de l'	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M. le <i>ministre</i> SALE — document intersession n° 35.....	22 novembre 2004
Enfants en santé Manitoba	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M. le <i>ministre</i> RONDEAU — document intersession n° 77.....	22 novembre 2004
Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 61.....	22 novembre 2004
Gestion des ressources hydriques	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M. le <i>ministre</i> ASHTON — document intersession n° 43.....	22 novembre 2004
Industrie, du Développement économique et des Mines, ministère de l'	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M. le <i>ministre</i> SMITH — document intersession n° 59.....	22 novembre 2004
Justice et Fonds des initiatives concernant l'administration de la justice, ministère de la	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH — document intersession n° 78.....	22 novembre 2004
Leaf Rapids Town Properties Ltd.	
Rapport annuel — le 31 mars 2003	
M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> WOWCHUK — document intersession n° 73.....	22 novembre 2004
Leaf Rapids Town Properties Ltd.	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> WOWCHUK — document intersession n° 74.....	22 novembre 2004
Manitoba Floodway Expansion Authority Inc.	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M. le <i>ministre</i> ASHTON — document intersession n° 9.....	22 novembre 2004
Office d'enregistrement des titres et des instruments	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 57.....	22 novembre 2004
Office de financement des organismes de service spécial	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 64.....	22 novembre 2004
Office des compagnies	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 53.....	22 novembre 2004
Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> WOWCHUK — document intersession n° 30.....	22 novembre 2004
Organisme chargé de la distribution du matériel	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M. le <i>ministre</i> LEMIEUX — document intersession n° 41.....	22 novembre 2004
Organisme chargé des enquêtes sur l'application de la loi	
Rapport annuel — le 31 décembre 2003	
M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH — document intersession n° 79.....	22 novembre 2004

## Lundi 22 novembre 2004

---

Organisme chargé des véhicules gouvernementaux	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M. le <i>ministre</i> LEMIEUX — document intersession n° 42 .....	22 novembre 2004
Organisme de gestion du courrier	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M. le <i>ministre</i> LEMIEUX — document intersession n° 40 .....	22 novembre 2004
Organisme de service spécial Perfectionnement et formation	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 8 .....	22 novembre 2004
Pépinière de la forêt Pineland	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M. le <i>ministre</i> STRUTHERS — document intersession n° 84.....	22 novembre 2004
Prêts additionnels et garanties	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 11 .....	22 novembre 2004
Programme d'Infrastructures Canada-Manitoba	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> WOWCHUK — document intersession n° 67.....	22 novembre 2004
Régie de l'hydro-électricité du Manitoba	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M. le <i>ministre</i> SALE — document intersession n° 12.....	22 novembre 2004
Régie de l'hydro-électricité du Manitoba	
Rapport trimestriel — du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2004	
M. le <i>ministre</i> SALE — document intersession n° 13.....	22 novembre 2004
Régie de l'hydro-électricité du Manitoba	
Rapport trimestriel — du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre 2004	
M. le <i>ministre</i> CHOMIAK — document intersession n° 87.....	22 novembre 2004
Régie de retraite de la fonction publique	
Rapport annuel — le 31 décembre 2003	
M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 1 .....	22 novembre 2004
Régie des services publics	
Rapport annuel — le 31 décembre 2003	
M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 22 .....	22 novembre 2004
Régime de retraite de la fonction publique et autres frais	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M. le <i>ministre</i> SELINGER — document intersession n° 62 .....	22 novembre 2004
Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba (M.E.R.L.I.N.)	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M. le <i>ministre</i> SALE — document intersession n° 36.....	22 novembre 2004
Services de gestion foncière	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M. le <i>ministre</i> LEMIEUX — document intersession n° 39 .....	22 novembre 2004
Situation de la femme	
Rapport annuel — le 31 mars 2004	
M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> ALLAN — document intersession n° 32.....	22 novembre 2004

## Lundi 22 novembre 2004

---

Société d'assurance publique du Manitoba Rapport annuel — le 29 février 2003 M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH — document intersession n° 2.....	22 novembre 2004
Société d'assurance publique du Manitoba Rapport trimestriel — du 1 <sup>er</sup> mars au 31 mai 2004 M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH — document intersession n° 6.....	22 novembre 2004
Société d'assurance publique du Manitoba Rapports trimestriels — du 1 <sup>er</sup> mars au 31 août 2004 M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH — document intersession n° 69.....	22 novembre 2004
Société d'assurance-récolte du Manitoba Rapport annuel — le 31 mars 2004 M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> WOWCHUK — document intersession n° 17.....	22 novembre 2004
Société de gestion des produits du Manitoba Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> STRUTHERS — document intersession n° 25.....	22 novembre 2004
Société des alcools du Manitoba Rapport trimestriel — du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2004 M. le <i>ministre</i> SMITH — document intersession n° 88.....	22 novembre 2004
Société des alcools du Manitoba Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> SMITH — document intersession n° 89.....	22 novembre 2004
Société du commerce et de l'investissement du Manitoba Rapport annuel — le 31 mars 2004 M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> WOWCHUK — document intersession n° 15.....	22 novembre 2004
Société du crédit agricole du Manitoba Rapport annuel — le 31 mars 2004 M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> WOWCHUK — document intersession n° 26.....	22 novembre 2004
Société manitobaine de développement Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> SMITH — document intersession n° 66.....	22 novembre 2004
Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> ROBINSON — document intersession n° 80.....	22 novembre 2004
Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> ASHTON — document intersession n° 45.....	22 novembre 2004
Sport Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> ROBINSON — document intersession n° 47.....	22 novembre 2004
Table ronde manitobaine sur le développement durable Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> STRUTHERS — document intersession n° 14.....	22 novembre 2004
Transports et des Services gouvernementaux, ministère des Rapport annuel — le 31 mars 2004 M. le <i>ministre</i> LEMIEUX — document intersession n° 38.....	22 novembre 2004

**Lundi 22 novembre 2004**

---

Travail et de l'Immigration, ministère du Rapport annuel — le 31 mars 2004 M <sup>me</sup> la ministre ALLAN — document intersession n° 33 .....	22 novembre 2004
Vérificateur général — enquête portant sur Hydra House Ltd. et examen du cadre de travail du ministère des Services à la famille et du Logement sur la responsabilité financière Rapport — juin 2004 Le président — document intersession n° 5 .....	22 novembre 2004
Vérificateur général — fonctionnement du bureau Rapport annuel — le 31 mars 2004 Le président — document intersession n° 10 .....	22 novembre 2004